



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Declarations

Question écrite n° 4058

### Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre du budget sur les difficultés qu'ont les personnes âgées à remplir leurs déclarations de revenus. En effet, outre le fait que ces personnes sont émuës par les demandes d'éclaircissement occasionnées par des déclarations mal remplies, elles souhaiteraient que des mesures soient prises en leur faveur. Notamment que les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer puissent être aidées à domicile. Aussi, elle lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir de telles facilités en se référant par exemple aux mesures existantes dans l'établissement des procurations de vote en faveur des invalides.

### Texte de la réponse

La direction générale des impôts développe depuis de nombreuses années une politique particulière d'aide et d'assistance à l'égard des personnes âgées pendant la période de souscription de la déclaration des revenus. Dans les centres des impôts, des conditions d'accueil et de traitement de leurs demandes sont mises en œuvre pour minimiser leur attente. Des actions d'information de proximité sont menées par les agents des impôts en partenariat avec des relais : secrétaires de mairie, dirigeants de foyers et d'hôpitaux, assistantes sociales. Des lors qu'ils souhaitent être associés à la délivrance de l'information, ces personnels reçoivent une formation adaptée et disposent d'une documentation pratique et simple qui permet de régler la majorité des questions soulevées. Des retraités de l'administration participent également à ce dispositif d'assistance et de solidarité. Ainsi, en fonction des besoins qui sont exprimés localement, se développe un large éventail d'actions d'aide en faveur des personnes âgées lesquelles, en définitive, bénéficient dans la plupart des cas d'une assistance rédactionnelle complète.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Roig Marie-Josée](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4058

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2067

**Réponse publiée le :** 13 septembre 1993, page 2936